

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt

Le 21 septembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 16 septembre 2020.

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Clément BESSON - Anthony MICHEL - Cédric PAUVERT - David MENARD (arrivé à 20h45) - Nathalie TROCHU - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Marlène GEORGET- Philippe RIGAUX (a donné pouvoir)

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

Avant le début de la séance de conseil municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire de Mle ROUGÉ Elsa.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION DES DELEGUES OIS

A la suite du renouvellement du conseil municipal,

L'assemblée est invitée à nommer les délégués permanents à l'Office Intercommunal des Sports.

Monsieur le Maire propose aux membres de la commission « sports – loisirs – tourisme – culture » d'être délégués à L'OIS.

Après en avoir délibéré, sont désignés par l'assemblée délibérante pour représenter la commune :

- Laurent VÊTU
- Stéphanie BELOEIL
- Dominique DAUFFY
- Bérangère ROBIN
- Marlène GEORGET

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL

Les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont été adoptés par les conseils communautaires des deux communautés de communes historiques, ainsi que par tous les conseils municipaux de leurs 26 communes dans le courant du dernier trimestre 2016.

Des modifications y ont été apportées par délibérations successives du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017, du 27 septembre 2018 et du 27 juin 2019, puis de l'ensemble des conseils municipaux des 26 communes dans les trois mois suivants, afin de prendre en compte les décisions de nouveaux transferts de compétences aux intercommunalités ou d'apporter des précisions.

Par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a décidé d'élaborer un plan global de déplacement et d'expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.

Depuis le second semestre 2018, plusieurs expérimentations ont été engagées portant sur :

- L'information des habitants avec la maison de la mobilité installée dans la gare ferroviaire de Châteaubriant ;
- L'automobile partagée avec le site de covoiturage OuestGo, la station d'autopartage de Derval et prochainement les itinéraires d'autostop organisé ;
- Les mobilités actives avec l'acquisition d'une flotte de 79 vélos à assistance proposés à la location sur les 26 communes ;
- Le transport collectif avec la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus.

Parallèlement, l'élaboration du plan global de déplacement a conduit à proposer une feuille de route pour la période 2020-2025 reposant sur un diagnostic partagé, des orientations stratégiques précisant les objectifs prioritaires et un programme d'actions.

Ce projet de plan global de déplacement a été adopté par le conseil communautaire du 14 novembre 2019 et soumis pour avis au conseil régional des Pays de la Loire et au conseil départemental de Loire-Atlantique.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités vient encourager le développement des solutions de déplacement sur l'ensemble du territoire national en offrant la possibilité aux communautés de communes de devenir autorités organisatrices de la mobilité.

Au regard des premiers résultats des expérimentations engagées depuis 2018 et des enjeux identifiés dans le projet de plan global de déplacement 2020-2025, cette compétence d'organisation de la mobilité ne peut que faciliter l'évolution de l'offre existante de déplacement et le développement de nouveaux services pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

A titre d'exemple, l'essai en cours de la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus pourrait ainsi être ajusté avec plus de souplesse et de réactivité et son extension notamment sur la desserte des zones d'activités pourrait être expérimentée afin d'apporter une réponse aux salariés des entreprises locales.

Dans cette perspective, le conseil communautaire du 23 juillet 2020 a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes en supprimant la compétence facultative intitulée « transports collectifs » et en la remplaçant par la nouvelle compétence « autorité organisatrice de la mobilité » avec le détail de l'ensemble des services qui peuvent être organisés conformément à l'article L1231-1-1 du code des transports :

- les services réguliers de transport public de personnes ;
- les services à la demande de transport public de personnes ;
- les services de transport scolaire ;
- les services relatifs aux mobilités actives ;

- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- les services de mobilité solidaire.

Y sont ajoutés l'aménagement et l'entretien du Pôle d'Echanges Multimodal (construction, équipement et entretien) qui figurent actuellement dans les statuts.

Suite à cette prise de compétence, une concertation sera engagée avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour préciser les services qui seront repris par la communauté de communes et les services qui seront maintenus au niveau régional.

Par ailleurs, en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les compétences « optionnelles » deviennent « facultatives ». La modification des statuts intègre ce changement de classification.

Cette modification statutaire ci-avant exposée doit pour être adoptée, recueillir dans les 3 mois suivant la décision du conseil communautaire, l'adhésion des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

La proposition de statuts modifiée est annexée à la présente délibération.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ❖ d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci-annexés,
- ❖ d'autoriser M. le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, et en application de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, il convient de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité.

Chaque conseil municipal doit disposer d'un représentant au sein de cette instance.

Il vous est proposé de désigner ce représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- ❖ M. Sébastien CROSSOUARD pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

5. EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE : VALIDATION DU PROJET

Monsieur Laurent VÊTU, adjoint explique qu'une réunion a eu lieu le lundi 7 septembre avec les riverains du futur lotissement et la commission « urbanisme, environnement, agriculture, cadre de vie ».

Après présentation au Conseil Municipal, du futur projet de lotissement communal desservi par la rue du Stade élaboré en commission « urbanisme, environnement, agriculture, cadre de vie » avec le cabinet Arrondel, géomètres, et M. LE MANCQ, Architecte urbaniste, Monsieur Laurent VÊTU fait part à l'assemblée des éventuels changements à apporter et le coût estimatif des travaux.

Le futur lotissement sera composé de 14 lots pour une superficie totale de 7155 m². Quelques petites modifications seront probablement apportées à savoir inversement des surfaces entre le lot 4 et 5, division de la parcelle 13 afin d'obtenir des lots plus petits.

Cette estimation est répartie de la façon suivante :

- Travaux préparatoires et terrassement	45 100,00 €
- Voirie	124 300,00 €
- Assainissement	74 285,00 €
TOTAL HT	243 685,00 €
Imprévus 10 %	24 368,50 €
TOTAL HT	268 053,50 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire part de ses remarques et indique que des financements vont être sollicités.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de valider le projet tel qu'il a été présenté
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager et à lancer l'appel d'offres
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de financement.

6. AVIS D'INSTALLATION CLASSEE POUR LA SAS MEETHA

Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/201 du 31 juillet 2020, une consultation du public est prévue à la mairie de Soudan du lundi 31 août au samedi 26 septembre 2020 inclus portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS MEETHA en vue de l'extension et de la diversification de l'unité de méthanisation qu'elle exploite à Soudan au lieu-dit Hochevie.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2020, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 5 abstentions, donne un avis favorable.

7. REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

M. le Maire informe l'assemblée du rapport annuel 2019 communiqué par le service environnement du département de la Loire-Atlantique concernant le suivi de la station d'épuration.

La redevance assainissement ayant notamment vocation à financer les investissements du budget assainissement, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est souhaitable de prévoir une revalorisation des redevances assainissement pour l'année 2021.

Pour rappel, ci-dessous le montant de la redevance assainissement 2018, 2019 et 2020 :

Redevance assainissement	€/2018 et 2019	€/2020
Prix au m3 eau consommée	1,75	1,80
Part abonnement fixe	37,50	37,50
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés *	70,00	72,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	107,50	110,00

*Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m3 à 1,80€ ,

**rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 37,50€ arrondi.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

❖ de ne pas revaloriser les redevances assainissement pour l'année 2021

8. LOYER ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour ;

Par délibération 20 06 32 du 29 juin 2020, Monsieur le Maire avait expliqué que la société PLEIN ECRAN « F11 » a pour activité la production de films institutionnels et publicitaire. Pendant la crise sanitaire, la société travaillant pour l'évènementiel a vu son chiffre d'affaire baissé. La société a donc bénéficié d'une exonération totale de ses loyers pour les mois d'avril, mai, juin 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour un courrier de Monsieur GUILLET, gérant de la société PLEIN ECRAN F11 demandant l'exonération de ses loyers pour les mois de juillet, août et septembre 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur GUILLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

❖ d'exonérer totalement le loyer de la Société PLEIN ECRAN F11 pour les mois cités ci-dessus à savoir 1035 €.

9. DERNIERES DECISIONS

DIA YR 32 la pièce du Bourg : la commune renonce à son droit de préemption

Centre de Gestion 44 Désaffiliation de la CARENE :

Le Centre de gestion a été destinataire d'une demande de désaffiliation adressée par la CARENE à la date d'effet au 1^{er} janvier 2021.

La commune doit faire connaître toute opposition concernant cette demande de retrait par délibération avant le 26 octobre 2020.

Après en avoir pris connaissance, l'assemblée dit ne pas souhaiter faire valoir son droit d'opposition.

Réalisation de la terrasse du restaurant l'Auberge Alverne pour un montant de 1 368 € TTC.

Acquisition d'un chargeur : devis du Comptoir Agricole des Mauges de 9 150 € HT.

10. AFFAIRES DIVERSES

Office Intercommunal des Sports : Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le jeudi 8 octobre à 19h00 à la salle des sports de Moidon-la-Rivière pour l'installation du bureau.

Mise en place des commissions de contrôle :

Considérant que la commune doit désigner le nom d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission de contrôle, avant le 9 octobre 2020, Mme Bérangère ROBIN qui l'accepte est désignée titulaire et M. Anthony MICHEL qui l'accepte est désigné suppléant.

Enquête publique – Parc Eolien de la Coutancière : avis d'ouverture d'enquête publique sur le projet de parc éolien de la Coutancière du lundi 21 septembre au mercredi 21 octobre 2020 en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune.

Projet VSB Energies nouvelles : Par arrêté préfectoral n°2020/ICPE/2508 du 14 août 2020, la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS Éoliennes du Grand-Auverné relative à une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant 4 aérogénérateur est rejetée.

Repas des aînés : Vu le contexte sanitaire actuel, le repas des aînés est annulé.

Tirage au sort des jury d'Assises pour 2021 : Comme chaque année le tirage au sort est réalisé conjointement avec la commune de la Meilleraye-de-Bretagne en réunion publique qui a eu lieu le jeudi 2 juillet à 18h30 à la Meilleraye-de-Bretagne.

Journée citoyenne : La journée citoyenne a eu lieu le samedi 12 septembre 2020. Une quinzaine de personnes y ont participé. Du nettoyage a été réalisé dans différents endroits de la commune.

Commission scolaire petite enfance jeunesse :

Mme Stéphanie BELOEIL, adjointe a informé l'assemblée que la commission s'était réunie le 9 septembre 2020. Les menus seront finalement élaborés pour 15 jours par le Restaurant l'Auberge Alverne puis validés par la commission.

Une réunion a également eu lieu avec le directeur de l'école Notre Dame des Anges et le président de l'OGEC et un représentant de l'UDOGEC afin de discuter sur le fonctionnement de l'année scolaire 2020-2021.

Maison d'assistants maternels : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré une assistante maternelle qui serait intéressée par le projet. La commission va se rapprocher de la communauté de communes Châteaubriant-Derval afin d'obtenir des renseignements.

Hangar situé aux Vorajoux : Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint informe le conseil municipal que le hangar va être démonté ce vendredi 25 septembre 2020.

Séance levée à 23h15

A Le Grand-Auverné, le 28 septembre 2020
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD